



Représentation permanente du Royaume de Belgique
à Genève

Rue de Moillebeau, 58
1209 GENEVE
T +41 22 730 40 00
F +41 22 730 40 20
E-mail: geneva@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be/geneva

Ref : GP/CC 2026/0021

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a l'honneur de se référer à la communication des procédures spéciales du 26 novembre 2025 (ref AL BEL 2/2025).

La Représentation permanente de la Belgique a l'honneur de soumettre en pièce jointe la réponse de la Belgique à l'experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des Etats sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels.

La Représentation de la Belgique saurait gré au Secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de bien vouloir en accuser réception.

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme les assurances de sa haute considération.

Fait à Genève le 26 janvier 2026



Secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
ohchr-registry@un.org

Réponse BE à l'experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des Etats sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels

**REF : AL BEL 2/2015
21.01.2026**

La Belgique vous remercie pour votre lettre du 26 novembre dernier. La Belgique partage vos préoccupations concernant l'impact potentiel de la diminution des budgets alloués à la coopération internationale, notamment dans un contexte géopolitique difficile.

Contexte budgétaire

Conformément au nouveau cadre budgétaire européen, notre pays a été tenu de prendre les mesures appropriées pour réduire la dette publique et limiter le déficit budgétaire. Le gouvernement a dû relever des défis particuliers, tels que le vieillissement de la population et les coûts supplémentaires prévus pour la sécurité sociale, le ralentissement de la croissance économique et un contexte international instable, marqué par des dépenses supplémentaires d'aide à l'Ukraine et de défense. L'effort nécessaire pour redresser les finances publiques est considérable et prendra plus d'une législature.

Pour relever les défis budgétaires, des réformes structurelles et des mesures discrétionnaires sont mises en œuvre. Une de ces mesures est la réduction de 25% des subventions accordées par le biais de la coopération au développement. Cependant, l'APD belge totale comprend plusieurs composantes, dont aussi la part belge de la contribution à la coopération européenne au développement. Ce budget-ci n'est pas en baisse. Le total de l'APD belge ne diminuera donc pas proportionnellement.

La Belgique demeure un partenaire engagé

Afin de minimiser l'impact de ces réductions sur les pays en développement et leurs populations, la Belgique a fait les choix politiques suivants :

Il a été décidé que malgré les coupes budgétaires dans la coopération au développement, la Belgique ne réduirait pas son aide humanitaire. La Belgique restera donc un partenaire fiable pour l'aide humanitaire à l'avenir, la majeure partie de cette aide étant déployée de manière flexible.

Les économies à réaliser nous obligeront à une coopération réduite mais plus efficace, visant un impact concentré sur les thèmes et régions prioritaires de la Belgique, et ce par une approche principielle, équilibrée et pragmatique en faveur des biens publics mondiaux. Pour ce faire, notre coopération internationale sera d'autant plus utilisée comme un instrument de levier, aux niveaux belge, européen et international.

Pour faire face aux défis mondiaux d'aujourd'hui, dont la paix, la sécurité et la stabilité (y compris la bonne gouvernance, les principes de démocratie et l'État de droit, la migration et le développement économique), le climat et la biodiversité (y compris les systèmes alimentaires durables) et la santé mondiale (y compris les systèmes de santé solides), nous assurons une coopération aux niveaux international, européen et bilatéral entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires multilatéraux, stimulée par une approche inclusive et multi-acteurs. Malgré les économies réalisées sur le budget de la coopération,

l'engagement pluriannuel de la Belgique en faveur, par exemple, d'organisations telles que le OHCHR, le PNUE, l'OMS ou ONU-Femmes a été renouvelé et maintenu au même niveau que les années précédentes. Par ailleurs, au sein des institutions financières internationales, nous continuons de plaider pour une plus grande efficacité opérationnelle de manière générale, ainsi que pour une attention constante portée à la problématique climatique en particulier

Dans chacun de ces partenariats, nous recherchons une valeur ajoutée spécifique, dans le respect des intérêts, des atouts et des objectifs de chacun.

Grâce à ces partenariats mutuellement bénéfiques, la Belgique construit de précieuses alliances pour travailler directement sur les causes profondes de l'instabilité (pauvreté et inégalités), sur la résilience climatique et sur la sécurité sanitaire. Nous utilisons également notre politique de développement comme un levier pour soutenir et promouvoir les principes de démocratie et d'État de droit dans le cadre du dialogue politique avec les pays partenaires.

La lutte contre le changement climatique demeurant une priorité, la Belgique reste engagée en faveur du financement international pour la lutte contre le changement climatique.

La Belgique apporte, conformément aux dispositions de la Convention climat et de l'Accord de Paris, des contributions substantielles au Fonds pour l'environnement mondial (GEF), au Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) et au Fonds vert pour le climat (GCF), et continuera à le faire. Ces fonds jouent un rôle crucial pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation, de mitigation et de protection des communautés les plus vulnérables. Un budget spécifique a été créé il y a quelques années au sein du budget de la coopération internationale pour financer ces engagements.

En l'absence d'une définition convenue au niveau international du concept « nouveau et additionnel », la Belgique choisit d'assurer une transparence maximale dans ses rapports à la CCNUCC sur le financement climatique, où vous pouvez également trouver davantage d'informations sur notre méthodologie. La Belgique souligne que l'aide climatique et l'aide au développement sont étroitement liées, et que l'intégration du climat dans la coopération au développement est essentielle pour un développement durable dans les pays en développement. L'action climatique et le développement socio-économique sont les deux faces d'une même pièce.

Entre 2020 et 2024, le financement climatique international belge (aux niveaux fédéral et régional) est passé de 108 millions d'euros à 287 millions d'euros grâce aux fonds publics. Des initiatives ont été prises pour aussi mobiliser de plus en plus de financement privé. Cela témoigne d'efforts sérieux pour contribuer de manière substantielle à la lutte contre le changement climatique dans le monde. La Belgique se concentre, en raison des besoins importants des pays les moins avancés, sur la réduction de l'écart en matière de financement pour l'adaptation. Nous souhaitons améliorer l'accès de ces pays au financement climatique multilatéral. Dans ce vaste domaine de l'adaptation climatique, nous cherchons à créer des synergies entre l'action climatique et une meilleure protection de la biodiversité et des écosystèmes, tout en contribuant à des systèmes alimentaires durables.

L'objectif est de maintenir ainsi une contribution belge substantielle au financement international climatique.